

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Date de la convocation 11 janvier 2024

Séance du 15 janvier 2024

Date d'affichage 11 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Emmanuelle FOGNINI à Catherine GIRARD, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absents : Yolande ENCELLE, Thierry FABRE, Olivier JACQUELIN, Laurent LIAUTAUD

Secrétaire : Catherine GIRARD

Objet de la délibération n° 2024-001 du 15 janvier 2024
Création de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu la circulaire de la Préfecture de Vaucluse du 10 mai 2023 expliquant la mise en place de cette politique qui « vise à réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles et aux approvisionnements extérieurs sensibles dans un contexte géopolitique très tendu, et à améliorer le pouvoir d'achat. » ;

Vu la circulaire de la Préfecture de Vaucluse du 10 mai 2023 imposant également un délai de 6 mois aux communes pour la définition des zones « dites d'accélération pour l'implantation d'installations d'ENR... » ;

Considérant que la commune de St Martin de la Brasque a souhaité se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la qualité de vie des St Martinois et la qualité des paysages, il convient donc de ne pas multiplier les installations de manière anarchique ;

Considérant que la commune de St Martin de la Brasque dispose d'un terrain apte à recevoir des panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières ;

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 19/01/24
ID : 084-218401131-20240115-20240115001-DE

Considérant que la parcelle C 886 de 4931 m² correspond, vu son utilisation en parking d'appoint de mai à fin octobre pour le marché paysan du dimanche matin ;

Considérant le résultat positif de la consultation faite auprès des habitants de la commune du 13 décembre 2023 au 05 janvier 2024 inclus via un document explicatif avec plan déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ;

Considérant toutes les réponses obtenues présentant un avis favorable à 95,83 % ;

Considérant le plan annexé à la présente délibération ;

Il convient :

- D'approuver le choix de la parcelle C 886 de 4931 m² au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et voté à main levée,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. **D'approuver** le choix de la parcelle C 886 de 4931 m² au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables compte-tenu du retour favorable des habitants de la commune,
2. **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance
Catherine GIRARD



Le Maire,
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 19/01/24

ID : 084-218401131-20240115-20240115001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Date de la convocation
11 janvier 2024

Séance du 15 janvier 2024

Date d'affichage
11 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Emmanuelle FOGNINI à Catherine GIRARD, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absents : Yolande ENCELLE, Thierry FABRE, Olivier JACQUELIN, Laurent LIAUTAUD

Secrétaire : Catherine GIRARD

Objet de la délibération n° 2024-002 du 15 janvier 2024
Annulation de la délibération n° 2020-045 portant sur la Fixation d'un prix de location d'une parcelle de la propriété privée de la commune

Considérant les problèmes familiaux liés à des décès successifs intervenus dans la famille du propriétaire initial de la parcelle B 668,

Considérant que la maison est fermée et non utilisée depuis 2 ans et de ce fait, la terrasse de 11 m² sise dans la rue des Cataornes et faisant partie intégrante de cette rue, non utilisée,

Il est proposé au conseil Municipal de renoncer momentanément au prix de location qui avait été fixé en 2020 pour l'occupation de la parcelle de 11 m² servant de terrasse, à savoir 300 €/an en annulant la délibération prise en 2020.

Après en avoir délibéré et voté à main levée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide** d'annuler la délibération 2020-045 fixant la location annuelle à 300 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance
Catherine GIRARD



Le Maire
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 19/01/24
ID : 084-218401131-20240115-20240115002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Date de la convocation 11 janvier 2024

Séance du 15 janvier 2024

Date d'affichage 11 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Emmanuelle FOGNINI à Catherine GIRARD, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absents : Yolande ENCELLE, Thierry FABRE, Olivier JACQUELIN, Laurent LIAUTAUD

Secrétaire : Catherine GIRARD

Objet de la délibération n° 2024-003 du 15 janvier 2024
Lancement du projet de construction de l'espace multiservices
Demande de subvention dans le cadre de la DETR

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits budgétaires disponibles inscrits sur le budget communal,

Considérant que la commune est propriétaire de la Licence IV, achetée lors de la fermeture du bar,

Considérant ce qui suit :

Consécutivement à la fermeture de l'ancien bar en avril 2022, suite aux problèmes rencontrés par cet établissement durant la période COVID, et à la demande des habitants du territoire, la mairie a lancé une étude de marché auprès de la CCI.

Cette étude, comprenant notamment une enquête auprès de la population, a validé la viabilité d'un commerce multiservices composé d'une épicerie-bar-restaurant.

Ainsi, il est proposé le lancement du projet de création d'un espace multiservices avec le recrutement d'un architecte, pour la conception et la supervision du projet, sur le début d'année 2024.

Le projet intègre les services suivants : deux locaux de santé, bar-restaurant-épicerie (style Bistrot de Pays) et autres services de proximité. Un logement type T3 est également prévu dans la conception.

L'objectif est de répondre à la redynamisation du centre-bourg de Saint Martin en créant un espace animé, familial, de convivialité et de partage. Participant à l'attractivité du village, le projet est actuellement porté par la commune et la gestion sera menée en étroite collaboration avec la mairie. Pour ce faire, la gestion du bar-restaurant-épicerie se réalisera via une convention administrative d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 19/01/24

ID : 084-218401131-20240115-20240115003-DE

La démarche s'accompagne d'une demande de subvention auprès de divers organismes, à commencer par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Cette dernière s'inscrit dans :

- Le maintien des commerces de proximités en milieu rural par la réouverture d'un bar
- Un schéma d'aménagement d'attractivité communale
- Un schéma de développement touristique intercommunal avec un positionnement sur le projet d'itinéraire cyclable qui passera devant l'espace multiservices

Madame Le Maire propose à son Conseil Municipal :

- Le lancement du projet d'implantation de l'espace multiservices avec le recrutement d'un architecte pour la conception et la supervision du projet (courant printemps 2024) ;
- La sollicitation de la DETR à hauteur de 500 000€ ;

Après avoir délibéré, et voté à main levée,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De procéder** au lancement du projet de création d'un espace multiservices d'un montant total prévisionnel de 1 440 900 € HT comprenant 20% d'études diverses : architecte pour la conception et la réalisation, études de sol, mission SPS, bureau de contrôle,
- **De solliciter** la DETR à hauteur de 500 000€.

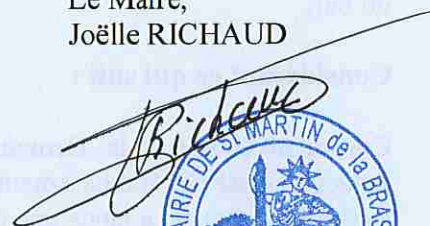

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance
Catherine GIRARD



Le Maire,
Joëlle RICHAUD

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 19/01/24

ID : 084-218401131-20240115-20240115003-DE

Plan de Financement prévisionnel - Projet SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € HT	En %
Etudes MOE (20%)	240 150,00	288 180,00	Etat - DETR	500 000,00	35%
Travaux (bâti+exterieur)	1 062 900,00	1 275 480,00	Etat - Accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural	50 000,00	3%
Equipement	137 850	165 420,00	REGION - Nos communes d'abord	200 000,00	14%
		-	REGION - Nos communes d'abord	15 000,00	1%
			CD84 - Contrat Vacluse Ambition (dont 20% biodyv)	161 400,00	11%
			Région - Kit lutte contre les déserts médicaux 50% du montant du projet de santé évalué à 205 000€ (gros oeuvre + équipement)	61 500,00	4%
			Reste à charge	453 000,00	31%
TOTAL	1 440 900,00	1 729 080,00		1 440 900,00	0%

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 19/01/24

ID : 084-218401131-20240115-20240115003-DE



Extrait de plan

Saint-Martin-de-la-Brasque

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 19/01/24
ID : 084-218401131-20240115-20240115003-DE

18/01/2024

1/2000